

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral: W 6062

FASTAC® FORST

Insecticide

Substance active: 15 g/L d'alpha-cyperméthrine (% en poids: 1,49)

Mode d'action (selon IRAC): Groupe 3A –

Pyréthroïdes (modulateurs de canal sodique)

Formule: Concentré en suspension (SC)

Insecticide forestier contre les scolytes et lyméxylonidés corticoles et lignicoles

APPLICATION

Mode d'action

Fastac Forst est un pyréthroïde synthétique agissant par contact et par ingestion. Fastac Forst offre une protection sûre, un effet immédiat marqué et une longue durée d'action malgré la très faible quantité appliquée. Dans une large mesure, son action ne dépend pas de la météo. Fastac Forst est entièrement efficace aussi par basses températures. Par temps chaud, sa pression de vapeur réduite le protège de l'évaporation. La couche pulvérisée qui a séché sur la surface résiste très bien à la pluie.

Protection des abeilles

Les produits Fastac Forst ont été classifiés dangereux pour les abeilles. Le produit ne doit donc entrer que le soir, hors de la période de vol des abeilles, en contact avec des plantes en fleurs ou présentant du miellat (par ex. cultures, semis, mauvaises herbes,

cultures voisines, haies), ou n'être utilisé qu'en serre fermée et à condition qu'aucun pollinisateur ne soit présent.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Application sur grumes couchées en forêt et sur des aires de stockage

Fastac Forst est approuvé pour une concentration à l'emploi atteignant 2 %.

Pour combattre les **scolytes corticoles et lignicoles**, la **concentration à l'emploi** de Fastac Forst peut être adaptée en fonction de la **durée d'action** requise.

À la concentration maximale autorisée, soit **2 %**, la durée d'action **est d'au moins 20 à 24 semaines**.

En cas d'emploi de Fastac Forst à une concentration de **1 %**, on parvient à une **protection des bois entreposés de 8 à 12 semaines**.

Contre les scolytes corticoles et lignicoles

à titre préventif avant la pénétration, si un risque a été constaté:

jusqu'à 8 à 12 semaines de protection:	1% (1 l dans 100 l d'eau)
jusqu'à 20 à 24 semaines de protection:	2% (2 l dans 100 l d'eau)

Contre les scolytes corticoles

à titre préventif avant la pénétration, si un risque a été constaté et si une infestation a été constatée (après le début de celle-ci)

- pour que **l'effet dure de 8 à 12 semaines:** **1% (1 l dans 100 l d'eau)**
- pour que **l'effet dure de 20 à 24 semaines:** **2% (2 l dans 100 l d'eau)**

Contre les scolytes lignicoles

après le début de l'infestation (au printemps): **1% (1 l dans 100 l d'eau)**

Contre les lyméxylonidés **2% (2 l dans 100 l d'eau)**

Quantité de bouillie à pulvériser contre les scolytes et les lyméxylonidés: troncs individuels, bois superposés, traitement par couche 2,5-3 l/m³.

Pour réduire le risque de dérive, la hauteur de l'empilage à traiter ne doit pas dépasser 2 m.

N.B.: le consommateur assume le risque de dommages imputables à des circonstances sur lesquelles le fabricant n'a aucune influence. Le fabricant décline toute responsabilité de dommages imputables à un stockage ou à une utilisation inexperts du produit.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Forêt			
Grumes couchées en forêt et sur des aires de stockage	Scolytes Lyméxylonidés	Concentration: 2 % Application: 2.5 - 3 l de bouillie/m ³	1,2

Consignes générales / agronomiques:

1. Produit testé contre le scolyte ligné du bois de sylviculture et le lyméxylonidé.
2. SPe 3: pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Si ont été prises des mesures réduisant la dérive, cette distance peut être réduite conformément aux instructions de l'OFAG.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs:

Préparation de la bouillie de pulvérisation: porter des gants de protection
Application de la bouillie de pulvérisation: porter des gants de protection + un vêtement de protection. Des dispositifs de protection techniques (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peuvent, pendant l'application, remplacer les équipements de protection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.

TECHNIQUE D'APPLICATION

Fastac Forst se prête à l'emploi au début du printemps, dès que la surface du tronc est sèche et lors de l'empilage du bois. L'application contre des espèces de scolytes et de lyméxylonidés a lieu par pulvérisation. Pour éviter la dérive, utiliser des appareils contrôlés à buses multiplages et avec une pression opérationnelle inférieure à 3 bars.

Lors du traitement du bois empilé, mouiller soigneusement toutes les surfaces externes puis faire pénétrer soigneusement le jet par le bas et le haut dans la pile. S'il y a de grandes quantités de bois empilé à protéger, un traitement par couches assurera la réussite souhaitée. Même avec une pression de pulvérisation très élevée, il n'est pas possible de protéger les troncs situés à l'intérieur de la pile contre une infestation par ces coléoptères.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignations des risques:

Marquage abrégé	GHS07	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Attention danger	Danger pour le milieu aquatique

Mot-clé: Attention

Avertissement:

- EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.
- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H332 Nocif par inhalation.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité:

- P102 Conserver hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité immédiate d'eaux de surface / Éviter les rejets indirects via les avaloirs de cour et de chaussée.)
- SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer sur les cultures en fleur. Ne pas appliquer aux endroits où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture.

Conseils de prudence (prévention):

- P260 Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence (intervention):

- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (élimination):

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit en-

26.10.2017

9

gage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF